

« Calatrava à Mons après Liège, c'est de la paresse intellectuelle »

Entreprises de travail adapté: enveloppe de 1,550 million

WALLONIE

URBANISME L'Ecolo Veronica Cremasco réclame un « maître-architecte »

- ▶ Cette semaine, le parlement wallon a donné le feu vert formel à la gare Calatrava de Mons.
- ▶ A la tribune, l'élue Ecolo a tenu un discours détonnant : « Deux squelettes blancs à 125 km l'un de l'autre, c'est trop facile, réducteur. »
- ▶ Elle réclame une vision pour l'architecture publique en Wallonie.



L'Ecolo Veronica Cremasco apprécie le travail de Santiago Calatrava. Faut-il pour autant lui confier deux gares si proches ? © ALAIN DEWEZ.

ENTRETIEN

Veronica Cremasco a fait fort cette semaine au parlement wallon. A l'occasion du débat sur le permis unique accordé à la future gare de Mons, la députée Ecolo de Liège a brisé le consensus ambiant à propos de l'intervention de Santiago Calatrava aux Guillemins, puis dans le chef-lieu du Hainaut. Rappel utile : l'élue est ingénieur architecte de formation.

Rappelez-nous cette petite phrase qui a fait mouche au parlement wallon ?

A propos des gares de Calatrava à Liège et à Mons, j'ai dit que deux squelettes blancs à 125 km de distance, c'est très réducteur pour ce que doit être à mon sens l'architecture publique en Wallonie. Deux fois la même intervention, dans la même région, c'est facile, c'est de la paresse intellectuelle de la part des décideurs.

Vous n'aimez pas Calatrava ?

Ce n'est pas la question. Bien sûr que c'est un grand professionnel et que la gare de Liège a des qualités. Je dirais même que pénétrer en train dans les Guillemins est une belle expérience architecturale. Mais pourquoi répéter les mêmes gestes avec le même créateur

à Mons ? C'est comme si on demandait à Frank Gehry, l'architecte du musée de Bilbao, de rénover tous les musées de Wallonie, tout simplement parce qu'il a réussi son Guggenheim. Ce genre

de réflexe, ça ne vole pas haut... Ces deux gares, malgré leurs qualités, c'est la même démarche, les mêmes choix formels et en définitive les mêmes mastodontes qui vont s'imposer au paysage.

En quoi ces décisions ont-elles une importance politique ?

Depuis le temps des cathédrales et jusqu'à François Mitterrand à Paris, tout le monde sait que l'architecture publique symbolise une vision politique plus ou moins ambitieuse ou originale. Dans ce cas-ci, la vision est pauvre, répétitive. Ce n'est pas bon pour l'image de la Wallonie, pour l'architecture contemporaine en Wallonie et pour la qualité des infrastructures publiques. Je rappelle au passage que tous les citoyens financent ces bâtiments. Aurait-il fallu un autre architecte que Calatrava pour Mons ? On a l'impression que la SNCB et les politiques ont « accroché » à Calatrava à Liège et qu'ils ne se



Calatrava à Mons (en haut) après Calatrava à Liège, c'est bien beau. Mais pour Veronica Cremasco, c'est surtout la facilité. © SNCB ET PIERRE-YVES THIENPONT.

ont jamais posé la question de savoir s'il ne fallait pas imaginer autre chose pour Mons. Je sais que Calatrava a gagné un concours pour cette gare, mais bon, tout le monde reconnaît un croquis de l'Espagnol, même anonyme. Je plaide pour des procédures négociées avec quatre ou cinq architectes lorsque se présentent des projets si importants.

Comment cela se passerait-il ?

Plutôt que de choisir un lauréat sur base d'un avant-projet, il faudrait soumettre un cahier des charges précis et ambitieux, retenir les bureaux qui ont des approches intéressantes, négocier avec eux sur le fond, avant de se déterminer : quelle intervention préconisez-vous pour tel site ? Comment intégrez-vous la dimension écologique ? Comment intégrez-vous le bâti existant ? A Mons, je pense que la gare actuelle aurait pu être conservée.

Pourquoi ne procédez-t-on pas ainsi ? Où est le frein ?

Une forme de routine, de paresse intellectuelle. Et surtout, il manque à la Wallonie un « maître-architecte ». La Flandre, la ville d'Anvers et la Région bruxelloise en ont un. C'est lui qui définit la vision de la ville, des outils publics. Il est au centre du débat. Il donne le ton. Il doit convaincre au départ d'un projet.

Quel enjeu pour la Wallonie ?

Son image de marque ! La Région devrait y songer et investir dans l'architecture et dans les architectes. ■

ÉPINGLÉ



Bruxelles a son maître-architecte : Olivier Bastin

Veronica Cremasco réclame un « maître-architecte » pour la Wallonie. Bruxelles a le sien depuis 2009 en la personne d'Olivier Bastin, actif au sein de l'atelier d'architecture « L'Escaut », qu'il a créé et anime à Molenbeek. Il a été nommé par le gouvernement bruxellois pour une durée de cinq ans. Il est entouré d'une équipe de spécialistes et peut être sollicité par la Région, mais aussi par d'autres acteurs publics, comme les communes. Le maître-architecte est le conseiller permanent des autorités en matière architecturale et urbanistique. Objectif : une ambition de haut niveau et une ligne claire pour une ville qui souffre dans ces domaines. A Bruxelles, le maître-architecte est au cœur de la réflexion sur les grands dossiers stratégiques comme l'avenir du plateau du Heysel ou celui du palais de justice. E.D.

Propos recueillis par ÉRIC DEFFET

AVIS

ODDO CONVERTIBLES TAUX
Fonds Commun de Placement de droit français conforme aux normes européennes
12, boulevard de la Madeleine 75009 Paris
Service Financier Belge : CACEIS Belgium SA
Avenue du Port, 86C b320, B-1000 Bruxelles

Le FCP ODDO CONVERTIBLES TAUX (ci-après le « Fonds ») a pour objectif de gestion de surperformer l'indicateur de référence ECI zone euro, sur un horizon de placement minimum de 2 ans.

Oddo Asset Management, en sa qualité de société de gestion du Fonds, informe les porteurs des changements suivants apportés au Fonds.

La stratégie de gestion discrétionnaire du Fonds a été précisée en cohérence avec le profil de risque du Fonds.

Il est également précisé que le Fonds est investi entre 70% et 100% de son actif net en instruments de taux émis par des entités publiques et/ou privées dont le siège social est situé en Europe et jusqu'à 30% de l'actif net du Fonds en titres de créances négociables notés ou non émis par des émetteurs dont le siège social est situé hors de l'Europe dont 10% de l'actif net du Fonds auront leur siège social situé dans un pays émergent.

Consécutivement à l'investissement jusqu'à 10% de l'actif net du Fonds dans des titres d'émetteurs ayant leur siège social situé dans un pays émergent, le risque pays émergents a été ajouté à titre accessoire au profil de risque du Fonds.

Le Fonds pourra toujours détenir jusqu'à 20% de son actif net en titres notés High Yield (inférieur à BBB- ou tout autre équivalent chez une des principales agences de notation). Néanmoins cette notation ne sera plus uniquement regardée au moment de l'acquisition mais tout au long de la détention des titres concernés. Cependant, en cas de dépassement passif du seuil de 20% (dégradation de notation), le retour à la limite de 20% de l'actif net du Fonds se fera en tenant compte de l'intérêt des porteurs et des conditions de marchés.

Les frais et commissions applicables au Fonds et son règlement ont également été mis en conformité avec la nouvelle réglementation applicable et aux pratiques de place.

La rédaction sur les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et les souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type du Fonds a été aussi légèrement actualisée. S'agissant des opérations de cessions temporaires de titres réalisées par le Fonds, les rémunérations anciennement intégralement reversées au Fonds seront dorénavant reversées que partiellement au Fonds.

Ces changements sont entrés en vigueur le 02/07/2012.

Les autres éléments du Fonds restent inchangés.

Enfin, nous vous informons qu'une version actuelle du Prospectus et du document d'Informations Clés pour l'investisseur, ainsi que le dernier rapport annuel et, s'il est publié, le rapport semestriel subséquent, sont disponibles sans frais auprès du service financier belge CACEIS Belgium SA, Avenue du Port, b320, B-1000 Bruxelles.

Notre promotion

Jusqu'au 31 juillet

Ouvert ce dimanche de 10 à 17 heures

1399 €

Offre limitée, jusqu'à épuisement du stock

au bon repos

MAISON DEKOCK, DEPUIS 1898

Place de la Chapelle, 10
1000 Bruxelles (Sablon)
Tél 02 511 43 98
www.aubonrepos.be